

UNE « BREBIS ÉGARÉE »

PORTRAIT D'UNE FEMME DÉTENUE À PLUSIEURS REPRISES AU REFUGE NOTRE-DAME DE LA MERCI, 1931-1972

Julie Francoeur
Université Laval

RÉSUMÉ

De 1931 à 1972, les sœurs du Bon-Pasteur de Québec administrèrent le Refuge Notre-Dame de la Merci, première prison pour femmes dans la ville de Québec. Leur longue expérience des femmes en difficulté leur avait permis de développer des programmes de réhabilitation. Ceux-ci continuèrent de se modifier au contact des prisonnières et au fil des époques. Cet article se penche sur les femmes à qui s'applique la réhabilitation et aux discours entourant son efficacité. Il s'intéresse à Doris B., une femme incarcérée à plus de trente reprises dans cette institution. Son parcours, qui fait ressortir les tendances observées dans l'étude des caractéristiques des femmes incarcérées, permet de mettre en valeur une expérience personnelle bien documentée dans les archives de la prison.

En 1856, la Congrégation des Servantes du Cœur Immaculé de Marie, dites Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, est créée, avec Marie-Josephte Fitzbach comme première mère supérieure. Cette femme, à la demande de Georges Manly Muir, président de la Société de Saint-Vincent-de-Paul récemment créée, avait fondé une maison pour accueillir les femmes sortant de la prison commune de Québec, d'anciennes prostituées pour la plupart, qui désiraient se « repentir » et réintégrer la société. Cette maison s'appela l'Asile Sainte-Madeleine, en référence à l'exemple par excellence de la prostituée repentie, Marie-Madeleine. Au cours du XIX^e siècle, la

congrégation des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec mit sur pied une série d'œuvres pour venir en aide aux femmes «déchues», «perdues», «tombées», que ce soient des jeunes délinquantes, des filles-mères ou des jeunes filles «à risque», comme on considérerait les femmes qui arrivaient en ville avec peu de ressources¹. La communauté religieuse s'impliqua aussi auprès des prisonnières en allant enseigner la catéchèse aux femmes détenues à la prison commune de Québec. En 1894, divers regroupements philanthropiques commencent à faire pression pour que les détenues féminines soient complètement séparées des détenus masculins, dans un autre établissement, mais surtout que leur soin soit confié aux sœurs du Bon-Pasteur de Québec, qui s'étaient spécialisées depuis 1850 dans «le relèvement de la femme perdue». Après maintes discussions entre l'État et la Congrégation, et après l'intervention de l'Archevêché, le projet aboutit en 1928, le bâtiment est construit dans Sillery et, en décembre 1931, la première prison pour femmes de la ville de Québec, nommée Refuge Notre-Dame-de-la-Merci, accueille ses premières prisonnières.

Notre étude vise à mieux connaître la philosophie sous-jacente à la gestion de la déviance féminine au Québec et en particulier dans la ville de Québec. Par l'étude du Refuge Notre-Dame-de-la-Merci² de 1931 à 1972, nous examinons les méthodes d'intervention de la congrégation québécoise auprès des femmes incarcérées, et ce, en regard du profil et des caractéristiques de ces dernières. La déviance s'inscrit dans un ensemble de considérations politiques, sociales, philosophiques, judiciaires et pénales qui influencent la gestion qu'on lui applique. Nous considérons la «déviance» en termes de transgression des normes genrées préétablies. Les femmes déviantes concernées par notre étude dérangent le corps

-
1. Par exemple, l'Hospice Saint-Charles, l'Hôpital de la Miséricorde et le Patronage Sainte-Geneviève. Pour une description et un historique de ces œuvres, consulter Céline Jalbert, *Présence d'avenir au cœur du monde depuis 150 ans*, Sainte-Foy, Servantes du Cœur Immaculé de Marie dites Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, 1999.
 2. L'établissement change de nom en 1962 pour s'appeler «Maison Gomin». Par souci d'uniformité, nous le désignons par le vocable «Refuge Notre-Dame-de-la-Merci» pour toute la période étudiée.

urbain libéral idéal en raison du caractère moral et sexuel associé à la criminalité féminine. Nous nous attardons au genre comme motif spécifique de ségrégation des sexes dans le domaine de la gestion de la déviance, qui conditionne la création d'institutions réservées aux femmes. Bien que le genre apparaisse comme une ligne de démarcation ferme dans les représentations et les pratiques entourant les perceptions de la déviance, il importe de prendre en compte d'autres facteurs, tels que l'âge, la religion, l'état civil et l'origine ethnique, d'où l'intérêt de dresser un portrait global de la population de la prison des femmes. En nous appuyant sur ces considérations, nous nous demandons : qui sont ces femmes incarcérées au Refuge Notre-Dame de la Merci ? Quel parcours ont-elles suivi pour se retrouver en prison, certaines à de très nombreuses reprises ? Pouvons-nous dégager un portrait typique de la déviance, comportant des caractéristiques précises ? La réhabilitation proposée aux femmes incarcérées est-elle arrimée à ces caractéristiques ? Quel discours les Sœurs du Bon-Pasteur tiennent-elles par rapport à l'efficacité de cette réhabilitation ?

L'article, qui correspond à une partie de nos recherches sur les caractéristiques des femmes incarcérées à la Prison des femmes de Québec³, porte sur le parcours d'une femme : Doris B.⁴ Suivre la trajectoire de cette femme permet de présenter les tendances dégagées dans notre analyse de la population des femmes inscrites au registre d'admission à la prison (registre d'écrou), mais aussi de mettre de l'avant une histoire personnelle, parce que ces femmes sont des êtres humains avant d'être des numéros d'écrou qui fournissent des statistiques. Nous l'avons choisie comme exemple parce qu'on retrouve des traces de son passage dans les Annales de l'ins-

-
3. Le chapitre 2 de notre mémoire de maîtrise porte sur les caractéristiques de la déviance féminine à Québec de 1931 à 1972. Le parcours de Doris B. est utilisé comme un exemple de l'expérience vécue par les « récidivistes », des femmes que l'on retrouve à de nombreuses reprises dans les registres de prison.
 4. Nom fictif ; nous ne pouvons révéler l'identité des femmes incarcérées au Refuge Notre-Dame de la Merci de 1931 à 1972. C'est pour cette raison que nous avons donné des noms fictifs à tous les personnages reliés à Doris B. qui seront mentionnés. Pour les actes de baptême, de mariage et de décès, seules les années seront mentionnées.

titution. Puisqu'elle était une «habituée du Refuge»⁵, les sœurs du Bon-Pasteur ont souvent mentionné sa présence dans les Annales de l'institution. Ces mentions permettent de brosser un portrait plus précis du parcours de cette femme.

Nous trouvons des analyses historiques s'appuyant sur des trajectoires individuelles dans plusieurs des études récentes sur les prisons pour femmes et sur la déviance féminine en général. Mary-Anne Poutanen, dans son récent ouvrage *Beyond Brutal Passions. Prostitution in Early Nineteenth-Century Montreal*, s'appuie sur les expériences personnelles de certaines femmes pour réaliser l'histoire sociale de la prostitution à Montréal⁶. Amanda Glasbeek, quant à elle, s'appuie sur des parcours personnels pour analyser les problèmes d'alcoolisme de certaines récidivistes dans son analyse de la *Toronto Women's Court*⁷. Pourtant, l'historiographie québécoise accorde peu de place aux prisons pour femmes sous l'angle du genre. Les chercheur(e)s se sont davantage penché(e)s sur les institutions encadrant la délinquance juvénile. Par exemple, Véronique Strimelle s'est intéressée aux institutions pour jeunes filles tenues par les Sœurs du Bon-Pasteur d'Angers à Québec. Par l'étude des trajectoires de jeunes filles, elle explique que les jeunes filles délinquantes sont plus souvent internées que les garçons en raison de la tendance à interpréter la délinquance féminine en termes plus moraux que légaux⁸. Ainsi, nous nous appuyons sur une méthode fréquemment utilisée pour exemplifier les manifestations de la déviance féminine en suivant des parcours particuliers, mais en l'appliquant à une institution qui n'a pas été abordée dans l'historiographie.

-
5. Cette expression est utilisée par les sœurs du Bon-Pasteur dans leurs Annales.
 6. Mary Anne Poutanen, *Beyond Brutal Passions. Prostitution in Early Nineteenth-Century Montreal*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2015.
 7. Amanda Glasbeek, *The Toronto Women's Court, 1913-1934*, Vancouver, UBC Press, 2014.
 8. Véronique Strimelle, «Du tribunal à l'institution. Les jeunes filles délinquantes et "incorrigibles" traduites devant la cour des jeunes délinquants et placées dans les institutions du Bon Pasteur d'Angers de Montréal (1912-1949)», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 65, n^{os} 2-3, 2012, p. 203-226.

Pour suivre le parcours de Doris B., nous avons analysé toutes les mentions de cette détenue dans les registres d'écrou de section féminine de la Prison commune de Québec. Nous avons comparé les données recueillies avec les actes de baptême, de mariage et de décès de Doris B. et de certains membres de sa famille. Nous avons aussi recensé les mentions de cette détenue dans les Annales de l'institution. Les références statistiques globales, utilisées à titre comparatif, reposent aussi sur les registres d'écrou. L'échantillon est composé de 377 entrées dans le registre, sélectionnées selon une méthode aléatoire systématique, soit un cinquième des entrées, une année sur cinq, de 1932 à 1972. Cette période s'étend de la première année complète d'activité de la prison à la dernière année d'administration des sœurs du Bon-Pasteur, avant que le ministère de la Justice prenne complètement en main l'administration de la prison. L'article est divisé en quatre parties. Dans la première partie, nous exposons en quoi les allées et venues de Doris B. en prison dépeignent les parcours suivis par plusieurs des femmes incarcérées à de nombreuses reprises au Refuge Notre-Dame de la Merci. La deuxième partie porte sur les délits commis par Doris B., alors que la troisième expose le contexte socioéconomique dans lequel cette femme évolue. Enfin, dans la dernière partie, nous examinons les mentions de Doris B. dans les Annales de l'institution, qui laissent voir les discours des sœurs du Bon-Pasteur au sujet de la réhabilitation des prisonnières.

UNE RÉCIDIVISTE « TYPIQUE » ?

«Un départ chez nos brebis: G... pauvre enfant sans famille, sans position, malade, s'en retourne dans la tourmente. Reviendra-t-elle? C'est plus que probable⁹». Les sœurs du Bon-Pasteur de Québec ont laissé plusieurs commentaires de ce type dans les Annales du Refuge Notre-Dame de la Merci pour souligner le départ des détenues. Les religieuses sont bien conscientes que

9. Archives des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, Fonds Refuge Notre-Dame-de-la-Merci, 300-40A-01, Tome 1, *Annales 1931-1944*, 30 novembre 1939, p. 187.

plusieurs de leurs « brebis »¹⁰ les quittent pour les retrouver sous peu, puisqu'elles savent qu'il est difficile pour ces femmes de perdre leurs « mauvaises habitudes »¹¹. Celles qu'on appelle les récidivistes sont les femmes qui se retrouvent en prison à plus d'une reprise pendant la période étudiée. Doris fait partie du groupe de récidivistes les plus « sérieuses » que nous avons identifié dans notre échantillon. Pour les neuf années étudiées, la proportion de femmes qui n'en étaient pas à leur première présence représente de 17,1%¹² à 58,8% des prisonnières. La majorité des récidivistes en étaient à leur cinquième présence ou moins lorsque nous les avons ciblées, mais Doris a été identifiée dans l'échantillon en 1942, alors qu'elle en était à son 21^e passage à la prison. Elle retournera en prison encore onze fois, pour un total de trente-deux incarcérations jusqu'en 1959¹³.

-
10. Archives des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, Fonds Refuge Notre-Dame-de-la-Merci, 300-40A-01, Tome 1, *Annales 1931-1944*, 29 octobre 1941, p. 227.
 11. Les sœurs du Bon-Pasteur surnomment fréquemment les détenues « brebis » dans les annales.
 12. Nous considérons l'année 1932 comme aberrante puisque la prison a ouvert ses portes en décembre 1931. Le nombre de récidives n'est pas représentatif puisqu'il n'indique pas les femmes qui auraient été emprisonnées à la Prison commune de Québec, ce qui fausse la statistique (17,1%).
 13. Pour chaque année étudiée dans l'échantillon, le numéro d'écrou de l'incarcération précédente était inscrit si la détenue ou la prévenue avait été enregistrée auparavant. Nous avons donc pu retracer chacune des incarcérations à rebours, jusqu'à la première. À l'aide du cahier d'écrou par ordre alphabétique, nous avons pu vérifier si la détenue/prévenue avait été emprisonnée ultérieurement à la date mentionnée dans notre échantillon. L'analyse dépasse donc le cadre de notre échantillon, qui a seulement servi à cibler les individus. Nous suivrons le parcours de ces femmes pour toutes les années où les sœurs du Bon-Pasteur ont administré la prison, soit de 1931 à 1972.

Tableau 1 : Nombre de récidives, proportion selon l'année

Année	1932	1937	1942	1947	1952	1957	1962	1967	1972
	%	%	%	%	%	%	%	%	%
5 ou moins	100	80	88	50	66,7	57,9	73,9	93,8	90,5
6 à 10	0	13,3	0	15	20	15,8	21,7	6,2	0
11 à 15	0	6,7	0	20	13,3	10,5	4,3	0	4,8
16 et plus	0	0	12	15	0	15,8	0	11,1	4,8
Total (%)	100	100	100	100	100	100	100	100	100,1
Total (N)	7	15	25	20	15	19	23	16	21
Pourcentage du nombre total d'entrées	17,1	44,1	50	58,8	41,7	48,7	57,5	35,6	36,2

Il est important de noter que Doris n'apparaît pas seulement en tant que détenue dans le registre du Refuge Notre-Dame de la Merci. En effet, les religieuses indiquent dans celui-ci autant les femmes qui sont appréhendées par la police pour un délit commis et qui sont en attente de leur procès que les femmes qui purgent une peine à la suite d'un jugement de la cour. Puisque c'est une prison provinciale, les femmes qui y sont incarcérées purgent des peines de moins de deux ans, sur ordre de diverses cours¹⁴. Le tableau 2 illustre la répartition entre prévenues et détenues pour chaque année identifiée par l'échantillon. Nous avons pu déterminer ce facteur puisque jusqu'en 1966, les religieuses inscrivent dans le registre d'écrou la date de l'emprisonnement ainsi que la date de sentence. Donc, nous avons supposé que les femmes pour lesquelles on n'inscrivait pas de date de sentence étaient celles qui n'étaient passées qu'en tant que prévenues. Nous remarquons que, plus on avance dans le temps, plus les prévenues sont nombreuses. En 1967 et 1972, les religieuses arrêtent de noter la date de sentence, donc nous n'avons pu évaluer la répartition entre détenues et prévenues.

14. Certaines cours sont créées et d'autres disparaissent pendant la période étudiée. Par exemple, la Cour du Recorder deviendra la Cour municipale en 1952, et la Cour juvénile deviendra la Cour du bien-être social en 1950.

Tableau 2 : Âge des femmes inscrites au registre d'écrou du Refuge Notre-Dame de la Merci, proportion selon l'année, 1932-1972

Année	1932 %	1937 %	1942 %	1947 %	1952 %	1957 %	1962 %	1967 %	1972 %
24 ans et moins	41,5	50	64	11,8	30,6	43,6	55	37,8	41,4
25-34 ans	29,3	26,5	18	55,9	36,1	30,8	15	37,8	34,5
35-44 ans	17,1	14,7	18	20,6	16,7	17,9	10	11,1	8,6
45-54 ans	9,8	5,9	0	11,8	8,3	5,1	17,5	11,1	13,8
55 ans et plus	2,4	0	0	0	8,3	2,6	2,5	2,2	1,7
Indéterminé	0	2,9	0	0	0	0	0	0	0
Total (%)	100,1	100	100	100	100	100	100	100	100
Total (N)	41	34	50	34	36	39	40	45	58

En ce qui concerne Doris, elle a été enregistrée onze fois comme prévenue seulement, et vingt-et-une fois en tant que détenue. En tant que prévenue, Doris B. reste toujours plus d'une journée à la prison, ses séjours variant d'une à onze nuits. À trois reprises, en tant que détenue, donc ayant reçu un jugement de la cour lui imposant une caution ou une peine à purger, Doris paye la caution et est libérée sans avoir passé la nuit en prison. Elle a purgé les dix-huit autres peines au Refuge Notre-Dame de la Merci, du moins en partie¹⁵. À une seule reprise, elle est envoyée au pénitencier de Kingston pour purger une peine de deux ans, mais pas sans avoir passé une semaine au Refuge.

Ainsi, cet aperçu des allées et venues de Doris B. en prison permet de figurer les parcours des multirécidivistes ayant été incarcérées plus de cinq fois. Elles ne sont pas très nombreuses, même si nous en retrouvons jusqu'à une dizaine pour chaque année de l'échantillon. Très rares sont celles qui ne sont enregistrées qu'en

15. Les femmes étaient incarcérées jusqu'à ce qu'elles paient l'amende, lorsqu'elles avaient le choix entre les deux options et qu'elles ne payaient pas la caution au moment de l'imposition de la sentence.

tant que détenues et qui payent systématiquement leur caution. Toutefois, ce n'est pas que sur ce plan qu'on observe des variations dans l'expérience des femmes d'une incarcération à l'autre. Notamment, les délits commis par les récidivistes varient d'une incarcération à l'autre.

UNE PLURALITÉ DE DÉLITS

Dans l'étude des caractéristiques de la déviance féminine, la question des délits commis est incontournable. Ceux-ci constituent la cause de l'incarcération et influencent les peines que les juges imposeront aux contrevenantes. Les délits commis par Doris B. sont les suivants : ivresse (18), désordre (8), trouvée dans un débit clandestin (3), trouvée flânante (3), vagabondage (3)¹⁶, trouvée en possession de liqueurs alcooliques (1) et vol sur la personne (1)¹⁷. Ces délits sont très représentatifs de ceux commis par les récidivistes identifiées : ceux liés à l'alcool et à l'ordre public sont omniprésents, avec quelques vols et quelques délits liés à la prostitution. Parmi ces délits les plus fréquents, ceux liés à la prostitution sont les seuls que Doris B. n'ait pas commis pendant son parcours¹⁸. Le délit de vagabondage est celui qui est le plus souvent commis par les femmes dans la catégorie des délits contre l'ordre public. Sa définition, issue du XIX^e siècle, est très complexe ; il concerne des « personnes désœuvrées qui, n'ayant pas de moyen visible d'existence, vivent sans recourir au travail¹⁹ », mais aussi les mendiants, les personnes tenant des propos indécents ou agissant de façon indécente, entre autres. La loi décrit ces personnes comme étant

16. Les délits de vagabondage commis par Doris B. sont toujours commis en même temps que d'autres délits : vol, désordre et ivresse.

17. Nous avons séparé les délits qui sont associés dans la même accusation, puisqu'une sentence est prononcée pour chaque délit.

18. De plus, ce délit est commis en début de parcours chez les récidivistes.

19. Statuts du Canada, *Statuts du Canada passés dans la session tenue dans les trente-deuxième et trente-troisième année du règne de Sa Majesté la Reine Victoria, étant la seconde session du premier parlement du Canada : commencée et tenue à Ottawa le quinzième jour d'avril 1869, et ajournée par prorogation le vingt-deuxième jour de juin, dans la même année*, 1869, p. 270, en ligne [http://eco.canadiana.ca/view/occihm.9_01839_2_1/287?r=0&s=1] (consulté le 18 février 2018).

«réputées vagabondes, licencieuses, désœuvrées et débauchées²⁰». Ce délit tend donc à cibler la prostitution de rue, mais ne la concerne pas systématiquement, et vise une catégorie d'individus qui sont considérés comme «étant» vagabonds, et non ceux qui «agissent» comme des vagabonds.

Par ailleurs, nous avons remarqué une surreprésentation des délits concernant les très jeunes femmes, comme ceux d'«incorrigibilité» et d'«inconduite» en début de parcours des récidivistes²¹. Ces jeunes femmes qui dérogent aux normes sociales en ne respectant pas l'autorité parentale, ou en ayant des comportements qu'on qualifie d'inconduite, par exemple²², passent par le Refuge Notre-Dame de la Merci avant d'être envoyées à l'école de réforme. Il convient de se questionner sur l'efficacité des passages de ces jeunes femmes à l'école de réforme, si on en vient à les retrouver ensuite à plusieurs reprises en prison pour des délits tels que «flânage», vagabondage, ivresse, etc.

Plusieurs chercheur(e)s ont remarqué que les femmes avaient plus souvent tendance à être condamnées à purger des peines en prison que les hommes, ou bien à des peines plus longues pour les mêmes délits commis, surtout ceux d'ordre public comme l'ivresse et le vagabondage. Pour les délits de vol, néanmoins, les peines imposées aux hommes et aux femmes semblent comparables. Cette attitude des juges envers la criminalité féminine démontre le caractère inacceptable de la transgression des normes de genre établies qui confinent les femmes à un rôle maternel considéré comme pur et naturel. Pratiquer la prostitution, «flâner» et être ivre dans l'espace public sont des actions qui contreviennent aux rôles sociaux imposés aux femmes et qui sont plus sévèrement punies dans leur cas²³. Sur toute la période étudiée, cependant, nous constatons que les séjours à la prison sont très courts : de 59,4% (en 1932) à 93,1% des détenues (en 1972) y passent moins d'un mois. Les séjours, en

20. *Ibid.*

21. Ces délits n'ont pas été commis par Doris B. Nous les mentionnons à titre indicatif.

22. Ces comportements sont fréquemment qualifiés d'«immoraux».

23. Helen Boritch, *Fallen Women. Female crime and criminal Justice in Canada*, Toronto, Nelson, 1997, p. 138-139.

majorité très courts dès 1932, tendent à se raccourcir tout au long de la période, ce qui compromet les possibilités et l'efficacité de la réhabilitation, selon les sœurs du Bon-Pasteur de Québec. Ces mutations peuvent être expliquées par le rapport de la Commission Prévost de 1967, où on propose la réduction de l'usage de l'emprisonnement, jugé coûteux, inefficace et entraînant « une profonde dégradation de la personne humaine », ainsi que le recours, jugé abusif, à la détention provisoire²⁴.

L'analyse des délits commis par Doris B. a fait ressortir un aspect de la déviance féminine représentée par les récidivistes au Refuge Notre-Dame de la Merci, mais ne permet pas de faire un portrait général de cette déviance. Pour le compléter, nous devons évaluer les origines socioéconomiques des femmes incarcérées.

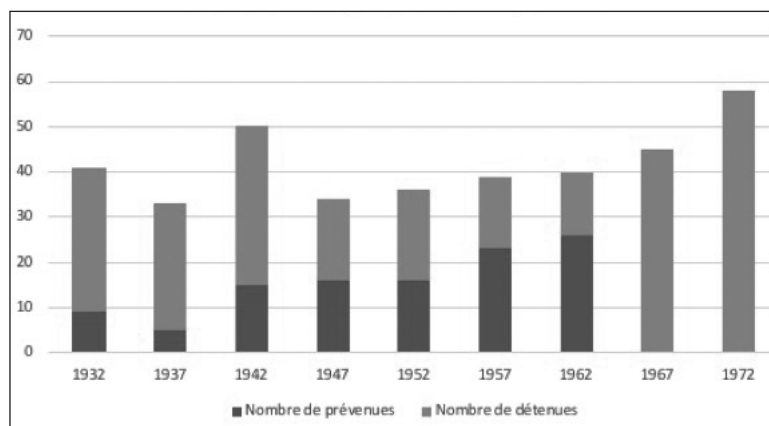
« N' A NI FEU NI LIEU ? »

Nos recherches ont fait ressortir plusieurs éléments nous renseignant sur le contexte socioéconomique dans lequel évoluaient les femmes incarcérées au Refuge Notre-Dame de la Merci entre 1932 et 1972. Nous ne retrouvons pas Doris B. de manière régulière dans les registres. Elle est incarcérée à quelques reprises entre 1933 et 1935, plusieurs fois entre 1938 et 1944, puis elle disparaît des registres jusqu'en 1950, où elle fait un séjour de deux nuits en tant que prévenue. Finalement, elle réapparaît dans le registre d'érou quelques fois en 1955 et en 1958. Lors de sa première incarcération, les religieuses indiquent que Doris B. est âgée de 23 ans, ce qui est relativement jeune. Une grande partie des femmes incarcérées au Refuge Notre-Dame de la Merci sont âgées de moins de 24 ans, comme en témoigne le tableau 3. Âgée de 52 ans lors de sa dernière incarcération, elle fait partie des rares femmes de sa catégorie d'âge²⁵.

24. Danielle Laberge et Pierre Parenteau, « La justice pénale au Québec, 1960-1990 », *Recherches sociographiques*, vol. 32, n° 2, 1991, p. 208.

25. Ce sont ces âges qui sont notés dans le registre, mais ils ne concordent pas avec les années. En fouillant dans les actes de naissance de la province, nous avons pu trouver qu'elle était née en 1907. Elle avait donc 25 ans en 1932 et 51 en 1958 ; acte de baptême de Doris B. (nom fictif), 1907, BAnQ-S, CE201.

Tableau 3 : Nombre de détenues et de prévenues au Refuge Notre-Dame de la Merci/Maison Gomin, 1932-1972



D'autre part, Doris apparaît dans le registre tant comme femme mariée que non mariée, ce qui nous amène à nous questionner sur les limites du registre. En 1932 et en 1933, elle apparaît trois fois comme étant mariée. Ensuite, elle était « non mariée », et non veuve ou divorcée, pendant dix ans, jusqu'en 1944. Enfin, en 1950, on la nomme Dame Arthur Bédard, ce qui indique qu'elle était mariée²⁶. Était-elle vraiment mariée dans la décennie 1930 ? Nous découvrons dans les registres d'état civil qu'elle ne s'est mariée qu'en 1946, à l'âge de 38 ans, avec cet Arthur, et que c'est son premier mariage²⁷. La question de l'état civil est très importante dans la définition de la déviance féminine parce que c'est un « état » qui vient garantir la respectabilité d'une femme. Le mariage faisait partie intégrante du rôle d'« épouse, mère, ménagère » assigné aux femmes. En se penchant sur la déviance féminine qui est dépeinte dans le registre d'écrou de la prison de Québec, section féminine, il est assez surpre-

26. Nom fictif; de 1953 à 1965, les religieuses n'indiquaient pas dans le registre si la détenue ou la prévenue était mariée ou non, mais elles indiquaient le nom du mari s'il y avait lieu.

27. Bulletin statistique de mariage, province de Québec, Ministère de la Santé et du Bien-Être social, Doris B. et Arthur Bédard (noms fictifs), 1946, Mariages du Québec, 1926-1997, Société généalogique du Québec.

nant de constater qu'avant 1947, la majorité des femmes qui y sont inscrites sont des femmes mariées²⁸. Les proportions vont s'inverser avec le temps, la proportion de femmes mariées passant de 70% en 1942 à 29,3% en 1972. Nous en concluons que la déviance des femmes pouvait se traduire en termes de résistance à un rôle social imposé, pour les femmes mariées, autant qu'en une transgression du rôle social imposé aux femmes, chez les célibataires. Les femmes célibataires dans une ville où elles n'ont pas de parents peuvent mener une vie assez précaire, sujette aux aléas du marché, d'autant plus que les métiers qu'elles peuvent occuper sont eux aussi assez précaires.

En outre, pour chaque année, les registres indiquent le lieu de résidence ou la « nationalité » de la détenue ou de la prévenue. Les religieuses y inscrivent « CF », « QC » ou « Indienne », par exemple. L'interprétation de la « nationalité » est donc assez large. Toutefois, de 1945 à 1951, les religieuses ont noté, en réorganisant un peu les registres dont elles disposent, l'adresse des femmes inscrites, mais aussi le lieu de résidence de leurs parents, ce qui nous en apprend beaucoup plus sur le passé des détenues. Malheureusement, une seule des années sélectionnées dans l'échantillon, 1947, est incluse dans cette période. Ainsi, nous avons appris que vingt-six femmes sur les trente-quatre comprises dans l'échantillon habitaient la ville de Québec (76,4%). Sur ce nombre, treize habitaient le quartier Saint-Roch, cinq habitaient Québec-Ouest, une Limoilou, une Saint-Malo et une Saint-Sauveur. Ces quartiers ouvriers sont les moins privilégiés de la ville. De ces vingt-six femmes qui habitent Québec, seize ne sont pas nées dans la ville de Québec ni dans des centres urbains. Trois d'entre elles sont nées à Montréal et une à Sherbrooke. Ainsi, une proportion significative (61,5%) de la criminalité féminine à Québec en 1947 concerne des femmes dont la famille ne réside pas à Québec. Il peut donc arriver que leurs réseaux traditionnels d'entraide soient affaiblis par le manque de proximité. Dans ce contexte, elles sont plus à risque de se retrouver dans des situations précaires qui les contraignent à trouver des moyens de subsistance illégaux,

28. Avec exception en 1937.

comme le vol ou la prostitution. Elles peuvent aussi être plus à risque de se retrouver dans des situations qui pouvaient les faire accuser de vagabondage ou de flânage²⁹.

Quelques pistes nous laissent deviner l'originalité du parcours de Doris B., qui n'apparaît qu'en 1950 pendant cette période pour laquelle nous avons plus d'informations. L'on apprend trois choses la concernant. D'abord, il est inscrit que ses parents sont décédés. En approfondissant nos recherches, nous avons appris que sa mère est morte en 1915, alors que Doris n'avait que sept ou huit ans³⁰, et que son père s'est remarié en 1917 avec une femme qui portait le même nom de famille que sa première épouse³¹. Ensuite, nous avons appris que Doris venait du Saguenay. Il y a donc de fortes chances que sa famille n'ait pas résidé à Québec au moment de ses incarcérations, ce qui est confirmé par le fait que son père a été inhumé en 1937 dans la paroisse de naissance de Doris³². Enfin, sous la rubrique « adresse », il est inscrit « N'a ni feu ni lieu ? », ce qui nous laisse croire que Doris était peut-être une itinérante, du moins à ce moment de sa vie. De plus, si nous cherchons dans les annuaires de la ville, nous ne la retrouvons jamais, ni son mari. Peut-être n'habitaient-ils pas dans la ville de Québec, mais la remarque des religieuses est révélatrice. Nous nous doutons qu'elle n'a pas toujours eu « ni feu ni lieu ». Les religieuses mentionnent dans le registre d'écrou qu'elle est servante en 1932, puis qu'elle est « femme de journée », ou « en journée » en 1955, pour finalement l'identifier comme ménagère en 1958. Elle apparaît aussi comme « mariée » à partir de 1950, la même année où nous la soupçonnons d'être itinérante. Cependant, pour en apprendre plus sur l'expérience de Doris B., nous avons dû puiser dans les remarques des religieuses à son propos dans les Annales de l'institution.

29. Comme nous l'avons expliqué, l'accusation de vagabondage peut cibler des individus qui ne peuvent justifier leur présence à un endroit à un moment donné, ce qui se rapproche de l'accusation de flânage.

30. Acte de décès de Mme B., mère de Doris B. (nom fictif), 1915, BanQ-S., CE201.

31. Acte de mariage de M. B., père de Doris B. et de Mme G., 1917, BanQ-S., CE201.

32. Acte de décès de M. B., père de Doris B., 1937, BANQ-S., CE201.

DORIS DANS LES ANNALES : ENTRE « REPENTANCE » ET RECHUTE

Les Annales³³ du Refuge Notre-Dame de la Merci recèlent quantité d'informations et d'anecdotes sur les détenues et sur la vie quotidienne à la prison. L'annaliste écrit à plusieurs reprises à propos de Doris dans ce document, surtout dans les premières années d'activité de la prison. Ce n'est pas parce qu'elle était plus intéressante que les autres détenues à ce moment de sa vie, mais simplement parce que l'annaliste, nous semble-t-il, avait plus tendance à recenser des anecdotes concernant les détenues en général dans les décennies 1930 et 1940. Nous retrouvons des traces du parcours de Doris B. à cinq reprises dans les Annales de l'institution, de 1934 à 1959. À la première mention de cette détenue, les religieuses laissent croire qu'elle est lasse du mode de vie qu'elle mène : « Pauvre [Doris]!!! Elle part ce matin, après avoir passé plusieurs jours sous mandat de dépôt et après s'être réconciliée avec le bon Dieu. Elle laisse échapper cette parole "Ce qui est le pire de partir, c'est de laisser le bon Dieu et de reprendre le diable; mais dans tous les cas si je reprends le diable ce ne sera pas pour longtemps"³⁴ ». Par cette citation, nous comprenons que les sœurs du Bon-Pasteur veulent laisser des traces de la repentance dont fait preuve cette détenue, disant qu'elle s'est « réconciliée avec Dieu », tout en étant très conscientes qu'elle retournera, comme elle le dit elle-même, vers son mode de vie habituel. Cette impression se confirme par une autre mention dans ce sens, inscrite dans les Annales en février 1935.

Notre Sr Supérieure et Sr. Ste-Aselle vont reconduire au bercail de la Maison Ste-Madeleine une de nos pauvres enfants qui, après un nouveau stage d'une dizaine de jours à la prison, nous laissait, il y a quelques jours, en nous assurant qu'elle reviendrait sans être

33. Les Annales renferment le récit au jour le jour des événements jugés importants par les annalistes des sœurs du Bon-Pasteur au Refuge Notre-Dame de la Merci. Elles reflètent le discours de la communauté religieuse par rapport à leur œuvre et à leurs objectifs au sein de l'institution.

34. Archives des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, Fonds Refuge Notre-Dame-de-la-Merci, 300-40A-01, Tome 1, Annales 1931-1944, 28 juin 1934, p. 68.

condamnée cette fois, pour que nous la dirigions vers le Bon-Pasteur. Fatiguée de la vie qu'elle menait dans le monde, elle avait résolu de laisser ce genre de vie qui la rendait si malheureuse. Elle a tenu parole. Voici donc que pauvre [Doris] nous est arrivée ces jours derniers et a demandé à notre Sœur Supérieure de passer quelque temps ici, afin de se préparer à entrer au Bon-Pasteur mardi. « Sa retraite fermée » (comme elle dit) étant terminée, elle est heureuse de s'éloigner des occasions de désordres en se retirant du monde. Nous lui souhaitons la persévérance dans ses bonnes dispositions³⁵.

Les sœurs du Bon-Pasteur témoignent encore de la volonté de Doris de se sortir du rythme de vie qui la ramène toujours en prison et qu'elle mène depuis un certain nombre d'années³⁶. La citation laisse aussi supposer que Doris est consciente que les sœurs du Bon-Pasteur de Québec rendent disponibles d'autres ressources pour aider les femmes à se sortir du cercle qui les ramène constamment en prison. Elle fait référence à la maison Sainte-Madeleine, la plus ancienne maison du Bon-Pasteur, où il est possible pour les femmes de continuer leur « réhabilitation » en sortant de prison. Le rythme de vie y est semblable, on y pratique l'enseignement religieux et ménager, mais les femmes n'y sont pas « enfermées ». Par la suite, nous perdons la trace des efforts et de la volonté de réhabilitation de Doris B.; les religieuses mentionnent sa présence à quelques reprises jusqu'à ce qu'elle décède en 1959. On la retrouva « morte gelée dans un banc de neige » près du pont de Québec, ce qui nous ramène au soupçon qu'elle était probablement itinérante³⁷. Nous ne savons pas si elle était sincère lorsqu'elle exprimait le désir de changer de vie dans les années 1930, mais ses retours répétés au Refuge Notre-Dame de la Merci démontrent qu'à long terme, elle n'a pas réussi. Les mentions de cette détenue dans les Annales de

35. *Ibid.*, le 26 février 1935, p. 82.

36. Nous ne savons pas si Doris avait fait des séjours à la prison commune de Québec avant 1932, mais les sœurs du Bon-Pasteur ont elles-mêmes indiqué un point d'interrogation sous la rubrique « récidives » dans le registre d'admission lors de sa première inscription. Elles supposent donc que Doris n'en est pas à sa première incarcération.

37. Archives des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, Fonds Refuge Notre-Dame-de-la-Merci, 300-40A-02, Tome 4, *Annales 1952-1960*, 16 février 1959, p. 61.

l'institution permettent aux sœurs du Bon-Pasteur de faire état de leur mission de réhabilitation des détenues, surtout par l'enseignement religieux et la pratique religieuse dans ces premières années d'activité de la prison, bien que l'efficacité en soit contestable.

Au fil des années, les techniques de réhabilitation se diversifient. Au début de la période étudiée, dans les années 1930, les religieuses misent surtout sur la pratique religieuse, puisqu'on considère que le retour vers la « moralité » et le bon comportement passe d'abord et avant tout par la religion. Les femmes incarcérées devaient aussi faire des travaux ménagers pour entretenir l'établissement, surtout le reprisage, le blanchissage et le raccommodage. Ce recours au travail ménager était même inscrit dans le contrat conclu entre les religieuses et le gouvernement québécois lors de la création de l'établissement en 1931³⁸. Le travail était le moyen de réhabilitation qui prévalait dans toutes les prisons pour hommes et pour femmes, et, dans une moindre mesure, dans les écoles de réforme et d'industrie pour les délinquants juvéniles. La situation évolue et, à partir de la fin des années 1940, les religieuses en viennent à miser énormément sur l'artisanat comme moyen de réhabilitation. Dans les archives et dans les Annales, les sœurs du Bon-Pasteur mentionnent à plusieurs reprises ce recours à l'artisanat : les pièces réalisées, les prix obtenus dans diverses expositions, etc. Entre autres, les détenues tissaient, tricotaient, peignaient au pochoir et fabriquaient des chapelets qui étaient envoyés dans d'autres prisons ou dans les missions des sœurs du Bon-Pasteur³⁹.

Dans leurs Annales, les religieuses ont conservé un exemplaire d'un article publié en 1950 dans la revue du Cercle des fermières du Québec, *La Terre et le foyer*, sur cette réhabilitation par l'artisanat.

38. Archives des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, Fonds Refuge Notre-Dame-de-la-Merci, 300-40C-03, Ministère de la Justice, contrats, « Conventions. Le gouvernement de la Province de Québec & les Sœurs de l'Asile du Bon-Pasteur de Québec », p. 2 et 3.

39. Archives des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, Fonds Refuge Notre-Dame-de-la-Merci, 300-40A-02, tome 4, *Annales 1952-1955*, J.-Marcel Turgeon, « Le travail, moyen de réhabilitation à la prison des femmes », journal inconnu, p. 31, 29 octobre 1955.

Dans celui-ci, l'auteure interroge les sœurs s'occupant des activités artisanales sur l'enthousiasme des détenues et l'efficacité de ce moyen de réhabilitation. La mère Saint-Marcel témoigne qu'elle croit vraiment en ce moyen «de relèvement» qu'elle a instauré en 1946, et l'auteure conclut ainsi : «[l]'heure passée au refuge m'a amplement persuadée de l'énorme influence de l'artisanat sur la mentalité anarchiste des prisonnières⁴⁰». Cet article nous permet d'entrevoir non seulement le discours des sœurs du Bon-Pasteur sur leurs œuvres de réhabilitation de la déviance, mais fournit aussi un discours «grand public» de la plus vaste association féminine des régions et des petites villes de la province sur les femmes prisonnières et les vertus de l'artisanat. Les mentions du progrès de Doris B. et de sa ferveur religieuse dans les *Annales* s'insèrent dans les visées de valorisation de la mission des sœurs du Bon-Pasteur auprès des «pauvres brebis» incarcérées au Refuge Notre-Dame de la Merci, tout en laissant des traces du parcours personnel d'une femme qui fréquenta à plusieurs reprises l'institution.

CONCLUSION

L'analyse du parcours de Doris B. laisse entrevoir plusieurs aspects qui caractérisent la déviance féminine à Québec de 1931 à 1972. Ses allers-retours en prison et les délits qu'elle a commis dépeignent les parcours suivis par le groupe des récidivistes ayant effectué le plus grand nombre de peines au Refuge Notre-Dame de la Merci. Les types de délits commis par Doris B., qui concernaient surtout la consommation d'alcool et l'ordre public, sont les délits les plus souvent évoqués dans les registres d'écrou. L'analyse des origines socioéconomiques de Doris a permis d'exposer les milieux d'où viennent la majorité des femmes incarcérées. En combinant les délits commis par ces femmes aux caractéristiques sociales des détenues, nous avons fait ressortir le caractère genré de la déviance à l'époque où Doris fréquenta le Refuge, en montrant par exemple la transgression des rôles assignés aux femmes dans les actions

40. Archives des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, Fonds Refuge Notre-Dame-de-la-Merci, 300-40A-02, tome 2, *Annales 1945-1951*, Adrienne Choquette, «L'artisanat en prison», *La Terre et le foyer*, n° inconnu, octobre 1950, p. 20-24.

ou l'« état » des détenues ou des prévenues. Surtout, l'analyse de parcours de Doris B. nous a permis de mettre un nom et un parcours sur la déviance féminine et de mettre en relief le discours des sœurs du Bon-Pasteur de Québec sur les femmes qu'elles côtoient en prison et leurs espoirs de réhabilitation pour elles.

Il est très ardu de répondre à la question posée en introduction, « la réhabilitation proposée aux femmes incarcérées est-elle arrimée à leurs caractéristiques et à leur parcours ? » Les sœurs du Bon-Pasteur semblent avoir eu bon espoir en leurs méthodes de réhabilitation, qui incluait la pratique religieuse et l'apprentissage de l'artisanat, comme en témoigne une maîtresse d'artisanat⁴¹ dans un article de journal de 1955.

Quand elles entrent en prison, la plupart de nos jeunes filles ou femmes sont réticentes. Puis, grâce à Dieu et à certains procédés de conviction, la bonne humeur revient les visiter. Elles reprennent goût au travail et nous les amenons dans cette salle [la salle d'artisanat], antichambre du ciel pour toutes nos prisonnières et justification de notre propre existence. Quand on a réussi à les intéresser au travail, tout est sauvé⁴².

Dans les faits, il est difficile de mesurer l'efficacité de la réhabilitation des prisonnières, puisqu'une fois sorties, nombre d'entre elles sont rejetées par leurs proches et retournent à leur ancien mode de vie. Le parcours de Doris expose l'ambiguïté des convictions profondes de la communauté religieuse envers les vertus de la prière et de l'artisanat. Même si elle semble manifester un désir de se sortir de ses « mauvaises habitudes », au point qu'on la mentionne à plusieurs reprises dans les Annales, Doris n'y parviendra pas. Nous nous doutons qu'elle n'était pas la seule femme dans cette situation. Peut-être est-ce dû à un décalage entre l'idéal féminin qu'on souhaitait inculquer aux détenues et la réalité qu'elles devaient affronter en sortant de leurs courts séjours en prison.

41. On nommait ainsi les religieuses chargées de superviser les activités d'artisanat.

42. Archives des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, Fonds Refuge Notre-Dame-de-la-Merci, 300-40A-02, Tome 4, Annales 1952-1955, J.-Marcel Turgeon, *op. cit.*